

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.10.242

**Production nouvelle :  
participation à l'OPH  
de l'Angoumois  
pour la réalisation  
d'1 logement locatif  
public PLAI -  
Opération "Rue de  
Paris" sur la  
commune de Gond  
Pontouvre**

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.242**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION D'1 LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLAI - OPERATION "RUE DE PARIS" SUR LA COMMUNE DE GOND PONTouvre**

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation ou du bâti existant, et 30% au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

L'OPH de l'Angoumois sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation d'1 logement locatif public de type PLAI, dans le cadre de l'opération « Rue de Paris » à Gond-Pontouvre.

Le prix de revient de l'opération est de 111 177,00 € TTC.

L'OPH de l'Angoumois acquérant le logement mais n'y effectuant pas de travaux, il est proposé de lui attribuer 70% de la participation du GrandAngoulême au titre de l'acquisition, soit  $70\% \times 4\,000 \text{ €} \times 1 \text{ PLAI} = 2\,800 \text{ €}$ .

Néanmoins, les crédits alloués pour la production de logements publics sur la période du PLH 2007-2013 étant épuisés, les engagements financiers pris par la présente délibération seront affectés au budget 2014. Par ailleurs, ce logement sera offert à la location dès 2014 et entrera dans le décompte des logements produits au cours du PLH 2014-2020.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ce logement doit atteindre la classe énergétique « C ».

Cette production de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle (hors reconstitution de l'offre ORU) de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du PLH 2007-2013 ainsi qu'au projet de Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 septembre 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 2 800 € à l'OPH de l'Angoumois pour l'acquisition d'un logement PLAI, dans le cadre de l'opération « Rue de Paris » sur la commune de Gond-Pontouvre.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal – article 204172 sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 octobre 2013</b>